

**DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	6 avril 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	20
N° identifiant	2018-0145

Titre	Autres incidences financières - Budget annexe Mobilités - Reprise anticipée du résultat 2017
-------	---

Rapporteur(s)	M. Alain TANGUY
Date de la convocation	16/03/2018

PJ.	Fiche de résultat Listes des restes à réaliser 2017
-----	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	70	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GERARD - Mme Pascale GUITTET - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Diane GUERINEAU - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Christian RICHARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> Mme Catherine TEXEREAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
----------	----	--

Absents	7	M. Guy ANDRAULT - M. Francis CHALARD <b>Membres du bureau</b> M. Olivier BROSSARD - Mme Catherine FORESTIER - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Philippe PALISSE - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>
---------	---	---

Mandats	14	Mandants	Mandataires
		Mme Ghislaine BRINGER	M. Nicolas REVEILLAULT
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Nicole BORDES
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. El Mustapha BELGSIR
		M. René GIBAULT	M. Michel FRANÇOIS
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Gérard HERBERT	M. Gérard DELIS
		M. Yves JEAN	Mme Francette MORCEAU
		M. Jean-François JOLIVET	M. Jérôme NEVEUX
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Patricia PERSICO	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Edouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Jean-Claude BOUTET
		Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX	Mme Peggy TOMASINI

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°144 à 145, la n°1 à 2, la n°101, la n°3 à 67, la n°142 à 143, la n°146, la n°68 à 100 et la n°102 à 141.</p> <p>Retour de Anne GERARD.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances

Conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, le conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du budget primitif.

Cette reprise anticipée doit être justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- par le compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable ;
- par un état des restes à réaliser au 31 décembre 2017.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

L'excédent éventuel de la section de fonctionnement est destiné à couvrir, en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Il vous est proposé, considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération :

↳ de constater les résultats cumulés :

- de fonctionnement 2017 :	1 728 450,96 €
- d'investissement 2017 hors restes à réaliser :	2 335 771,87 €

↳ de retenir la proposition d'affectation suivante :

- le solde du résultat de fonctionnement, à l'imputation 002/0100, en recettes de fonctionnement :	1 728 450,96 €
- la reprise du résultat positif de la section d'investissement, à l'imputation 001/0100 en recettes d'investissement :	2 335 771,87 €

POUR	75	
CONTRE	9	M. Jacques ARFEUILLERE, M. Gérald BLANCHARD, M. Christophe CHAPPET, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, Mme Christiane FRAYSSE, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Edouard ROBLOT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	13 avril 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 avril 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180406-Imc182165-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgétaires

## BUDGET ANNEXE MOBILITES

## FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2017

## SECTION D' INVESTISSEMENT

Total des titres	11 784 034,69
Total des mandats	9 448 262,82
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>2 335 771,87</b>
 RESULTAT REPORTÉ	 0,00
<b>Résultat cumulé 2017</b>	<b>2 335 771,87</b>
 RAR recettes d'investissement	 2 000 000,00
<b>RAR dépenses d'investissement</b>	<b>-285 000,00</b>
 <b>RESULTAT CUMULE NET D'INVESTISSEMENT</b>	 <b>4 050 771,87</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres	26 056 153,18
Total des rattachements	1 169 867,98
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>27 226 021,16</b>
 Total des mandats	 23 960 555,44
Total des rattachements	1 537 014,76
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 497 570,20</b>
 <b>Résultat de l'exercice 2017</b>	 <b>1 728 450,96</b>
 <b>Résultat reporté</b>	 <b>0,00</b>
 <b>RESULTAT CUMULE NET DE FONCTIONNEMENT</b>	 <b>1 728 450,96</b>

## MONTANT DU RESULTAT GLOBAL

5 779 222,83

Le résultat reporté en investissement est différent de celui qui ressort du compte de gestion. La situation sera régularisée dans le courant de l'année 2018.

Le Président,

Le Comptable Public de la Trésorerie Municipale,



L'article L2311 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' "Entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affection.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice."

Ces dispositions s'appliquent aux E.P.C.I. conformément aux articles L1612-20 et L5211-36.

## EDITION DES REPORTS (par nature)

Budget n° 3

EXERCICE : 2018

Section : INVESTISSEMENT

IMPUTATIONS / DESIGNATION	MONTANT
<b>DEPENSES</b>	
<b>2111 Achat terrain</b>	
822.9 Viaduc	285 000,00
<i>Total article 2111</i>	<b>285 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>285 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>1641 Emprunts en euro</b>	
01 Opérations non ventilables	2 000 000,00
<i>Total article 1641</i>	<b>2 000 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 000 000,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (différence)</b>	<b>1 715 000,00</b>